DLP 21-12-82085918

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

15 Septembre 1981

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PERIODIQUE

EDITION DE LA STATION PROVENCE - ALPES - COTE D'AZUR et CORSE

(ALPES de HAUTE PROVENCE, HAUTES-ALPES, ALPES MARITIMES, BOUCHES-DU-RHONE, HAUTE-CORSE, CORSE SUD, VAR, VAUCLUSE, SUD de l'ARDECHE et de la DROME)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX Siège de la circonscription : 24, Rue Edouard Delanglade - 13006 MARSEILLE

Station d'Avertissements : Quartier Cantarel - MONTFAVET Adresse Postale : B.P. 95 84140 MONTFAVET - TELEPHONE : (90) 88.21.83
ABONNEMENT ANNUEL : 70 F REGISSEUR DE RECETTES DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE AVIGNON CCP MARSEILLE 9880 74 V

SPECIAL "CHOU-FLEUR"

NOCTUELLE DU CHOU - (*Mamestra brassicae*)

Le vol de la noctuelle se poursuit .En conséquence dans les zones assez infestées (Comtat), il est prudent d'envisager un troisième traitement à partir du 20 Septembre .

On utilisera de préférence l'une des matières actives suivantes, en pulvérisation :

- acéphate 750 g de M.A./ha (Orthène) .
- méthomyl 350 g de M.A./ha (Lannate) .

Surveiller également les attaques du *PUCERON CENDRE* .En cas de forte infestation on effectuera une pulvérisation à base de pyrimicarbe (375 g de M.A./ha) .

LE CHEF DE LA CIRCONSCRIPTION PHYTOSANITAIRE
PROVENCE-ALPES-COTE d'AZUR & CORSE

G. TOUZAA

Imprimerie de la Station "Provence-Côte d'Azur Corse" - Directeur Gérant J. Thiault - CPPAP N° 478 AD

P147